

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Séance du 10 mars 2023

Date de la convocation
06 mars 2023

Date de la séance
10 mars 2023

N°2023\_03\_01

Demande de l'Association " Si on chantait " pour la location à titre gracieux de la salle polyvalente en vue d'organiser la fête de la musique

*L'an deux mille vingt-trois et le dix mars à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).*

**Présents :** Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA, Jean-Noël GODIN

**Absents ayant donné procuration :**

**Absents excusés :** Audrey POTAUFEUX

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Chantal WAGNER

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

**VU** la délibération n° 2020-07-02 en date du 28 juillet 2020 relative à la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente,

**VU** la délibération n° 2022-10-06 en date du 24 octobre 2022 relative à la modification des tarifs de location de la salle polyvalente,

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame Agnès WATIER, Présidente de l'association « Si On Chantait », du 14 février 2023, demandant à bénéficier gratuitement de la salle polyvalente le mercredi 21 juin 2023 pour organiser la fête de la musique,

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible de mettre gratuitement une salle à disposition d'associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,

**CONSIDÉRANT** que l'organisation de la fête de la musique est un évènement qui vise à rassembler les habitants de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- De mettre exceptionnellement à disposition de l'association « Si On Chantait » la salle polyvalente à titre gratuit le mercredi 21 juin 2023 pour organiser la fête de la musique ;
- D'autoriser le maire à signer le contrat correspondant à cette réservation.

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2023 051-215104159-20230310-2023_03_01-DE

*C. Malaisé*